

## *Avant-propos*

La protection sociale s'inscrit au cœur d'un développement inclusif et détient la clé de la réalisation d'un certain nombre d'Objectifs de développement durable (ODD), notamment de l'ODD 1 : éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde. Elle est aussi de plus en plus reconnue comme un droit humain fondamental et un préalable indispensable à l'avènement de sociétés durables. L'importance de la protection sociale transparaît dans le grand nombre de pays de tous niveaux de revenu se dotant de ce type de programmes, souvent avec le soutien de la communauté internationale du développement.

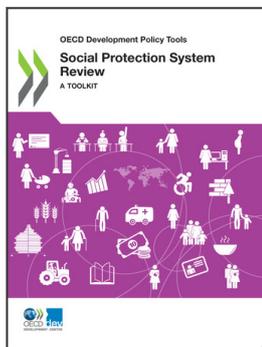
De multiples éléments attestent des effets positifs de la protection sociale, non seulement sur le plan de la réduction de la pauvreté et des inégalités, mais aussi de l'amélioration de l'accès aux services de base, en particulier de santé et d'éducation, qui jouent un rôle si déterminant dans le développement à long terme des pays. Toutefois, ces bénéfices ne se matérialisent pas automatiquement. Pour maximiser leur potentiel, les programmes de protection sociale doivent tenir compte des besoins et risques nationaux, tant actuels qu'à venir. À chaque étape de leur existence, les individus doivent pouvoir bénéficier d'un type de protection sociale adapté à leur situation, que ce soit sous la forme de transferts et d'assistance sociale financés par l'impôt, de régimes contributifs d'assurance sociale, ou de programmes du marché du travail. Ces dispositifs doivent offrir des prestations adéquates, tout en assurant une couverture large et équitable, et en faisant gage de viabilité à long terme.

En outre, les programmes de protection sociale doivent s'inscrire dans une dynamique d'interaction, à la fois entre eux et avec les autres politiques publiques, afin d'étendre la couverture, de créer des synergies et d'optimiser l'utilisation des ressources. On reconnaît de plus en plus l'importance d'une approche systémique de la protection sociale, reposant sur la cohérence entre les programmes, la coordination entre les institutions, le partage des systèmes d'administration, et l'efficacité de l'allocation des ressources financières, fondée sur des procédures rigoureuses de suivi et d'évaluation, ainsi que sur une planification à long terme.

Cet *Examen des systèmes de protection sociale* compte parmi les quelques outils permettant d'analyser l'efficacité des pays dans la mise en place de systèmes de protection sociale répondant aux besoins – tant actuels qu'à venir – de leur population. La boîte à outils présentée ici peut être mise en œuvre quels que soient le pays, le niveau de revenu ou l'institution, et s'attache à proposer des recommandations stratégiques exploitables au niveau des systèmes nationaux. Notre expérience dans les pays où cette boîte à outils a été jusqu'ici mise en œuvre s'avère extrêmement positive, et nous espérons qu'elle contribuera à renforcer la promotion du rôle crucial de la protection sociale.

Mario Pezzini

Directeur, Centre de développement de l'OCDE et  
Conseiller spécial auprès du Secrétaire général de l'OCDE  
sur les questions de développement



Extrait de :  
**Social Protection System Review**  
A Toolkit

Accéder à cette publication :  
<https://doi.org/10.1787/9789264310070-en>

**Merci de citer ce chapitre comme suit :**

OCDE (2019), « Avant-propos », dans *Social Protection System Review : A Toolkit*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/08e33560-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à [rights@oecd.org](mailto:rights@oecd.org). Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) [info@copyright.com](mailto:info@copyright.com) ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) [contact@cfcopies.com](mailto:contact@cfcopies.com).